



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE BELLIGNAT

Publié sur le site internet de la Commune le 01/07/2024
Auteur de l'acte : Véronique RAVET, Maire

ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE

Le Maire de Bellignat (AIN)

OBJET : Installations sportives communautaires extérieures

Le Maire de BELLIGNAT (AIN)

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.122.27, L.131.1 et L.131.2 ;

CONSIDERANT qu'en raison des travaux d'entretien de l'éclairage public et du caractère de dangerosité des sols et de l'impraticabilité des mains courantes ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les installations sportives communautaires extérieures situées, route de Groissiat, Complexe Sportif Intercommunal Sud, à Bellignat seront fermées à toute utilisation durant la période suivante :

⇒ **du jeudi 27 juin 2024 – 08h00**
au dimanche 21 juillet 2024 – 24h00

ARTICLE 2 : La directrice générale des services, la police municipale et tous les agents placés sous leur autorité, sont chargés en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié conformément à la loi.

Bellignat, le 27/06/2024

Mme le Maire,

Véronique RAVET

